



Vous travaillez dans la CP 145.04 (les parcs et jardins)?

Votre prime syndicale sera augmentée !

E.R. : Dominik Roland – Boulevard Poincaré 72-74, 1070 Bruxelles

16/11/18

Une prime syndicale de 145 euro par an

Suite aux accords dans votre secteur, le montant d'une prime syndicale complète s'élève désormais à 145 €.

Quand vais-je recevoir ma prime ?

Le prochain paiement de votre prime sera effectué en décembre 2018.

En ce qui concerne votre prime payée en 2017, un complément forfaitaire de 10 euro sera octroyé à tous les affiliés. Ce paiement s'effectuera à partir du 10/12/2018.

Attention:

Ce paiement sera effectué par l'organisation syndicale qui a payé la prime syndicale l'année dernière.